Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23 SEP. 2025
ID : 032-253200240-20250922-2025_154-DE

S.A.T

DÉLIBÉRATION 2025-154

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 31
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 6
Date de convocation : 17/09/2025
Date d'envoi à la SP de condom : 23/09/2025
Date de publication : 23/09/2025
Votes contre :
Votes pour : **32**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège 1126, rue des Rouges Gorges Z.I."Lauron" 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme BRIANE Huguette, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mme LAUNET Alexandra, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mr MONDIN José, Mme MONGIS Nadine, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr REMY Jean-Bernard, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr ROUILHES Michel, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric,

Excusés remplacés par : Mr AXMANN Roland remplacé par Mr MONDIN José, Mr BENJADDI Miloud remplacé par Mr REMY Jean-Bernard, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme GRILLON Hélène remplacée par Mr ROUILHES Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mr TOURNE Jean-Pierre remplacé par Mme LAUNET Alexandra,

Ayant donné procuration: Mr FALTRAUER Franck a donné propcuration à Mme BRIANE Huguette,

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BENJADDI Miloud, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr FALTRAUER Franck, Mme GRILLON Hélène, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Matthieu, Mr LAFORE Michaël, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme SCHEINHARDT Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme PETITJEAN Marion

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 8 septembre 2025 n'a pas pu se réunir le 16 septembre 2025 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 17 septembre 2025 à la date du 22 septembre 2025, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le 23 SEP. 2025
ID : 032-253200240-20250922-2025_154-DE

Dispositif de géolocalisation-RGPD

Le Président informe l'Assemblée,

Le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) a équipé ses véhicules d'un système de géolocalisation des véhicules Verizon Connect Reveal permettant la géolocalisation par GPS de la flotte automobile et des engins circulants. Ce système gère des données concernant les véhicules et les conducteurs des véhicules qui sont potentiellement localisables en temps et en heure.

Le syndicat ayant mis en place la règlementation des données personnelles, elle a soumis pour avis au Comité Social Territorial (CST) une note d'informations sur la protection des données personnelles à destination des agents du SAT.

Cette dernière a été présentée en CST du 1er juillet 2025.

Le collège des représentants des collectivités a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, alors que le collège des représentants du personnel a émis un avis défavorable à l'unanimité des membres présents au sujet du système de géolocalisation.

Compte tenu de l'avis défavorable de ce collège, l'avis étant un avis simple, il est demandé aux membres du Conseil de confirmer le choix d'utiliser la géolocalisation pour la gestion de la flotte de véhicules du SAT et d'autoriser le Président à mettre tout en œuvre pour informer les agents du traitement des données concernant la géolocalisation dans les véhicules professionnels, conformément à la note d'informations sur la protection des données personnelles ci-annexée, qu'ils seront invités à signer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité:

- De confirmer son choix d'utiliser la géolocalisation pour la gestion de la flotte automobile et des engins circulants
- D'autoriser le Président à mettre tout en œuvre pour informer les agents du traitement des données concernant la géolocalisation dans les véhicules professionnels, conformément à la note d'informations sur la protection des données personnelles qu'ils seront invités à signer, telle qu'annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 22 septembre 2025

Le Président,

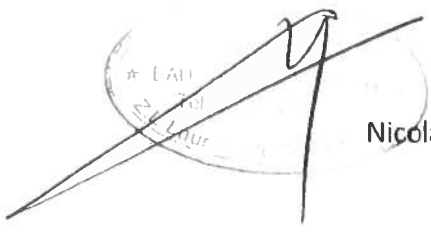

Nicolas MELIET